

bien de patrimoine. Je comptais en avoir aussi ; mais mon frère qui avait le peu de bien qui me restait entre les mains, a su en disposer de son vivant, sans m'en rendre aucun compte depuis que je suis en France, quoique je l'en ay souvent pressé. Il n'en est pas mort plus riche. Quoi qu'il en soit, messieurs, je ne veux point d'affaires ; je veux vivre avec vous en bonne intelligence, en paix et en union. Je crois cependant que ne pouvant me faire une pension, vous ne me refuserez pas de me laisser en forme de gratification ce que je peux redevoir à notre Chapitre par mes comptes ou autrement. J'en ai fait ma soumission à M. l'abbé Lacorne. Ce n'est point un argent que vous aurez à débourser, vous n'en serez ni plus riches ni plus pauvres, et cette gratification me tranquillisera jusqu'à ce que la Cour me donne de quoi vivre.....

“ Je crains fort que notre procès contre le séminaire ne dure encore longtemps, les écritures de part et d'autres ne finissent pas, ce qui me désole ; nous attendons cependant le bureau incessamment. Dieu veuille qu'il arrive ! ”

Le 5 mai 1758, M. de la Corne écrit au sujet du cadeau qu'il a fait au grand maître des eaux et forêts, et qui a été très utile pour obtenir l'arrêt du Conseil d'Etat “ qui me permet la coupe de tous nos bois... et qui renvoie par devant le dit grand-maître toutes les contestations nées et à naître sur les usurpations qui nous ont été faites, sur les arrangements que M. de Lorme a faits à notre préjudice, sur les établissements que les paysans ont faits dans nos bois en s'emparant de portions de terre considérables ; ce qu'il doit juger en dernier ressort sauf l'appel du conseil, ainsi que je l'ai demandé par ma requête. Vous voyez, messieurs, combien j'ai besoin de me ménager cet homme. D'ailleurs il est en partie la cause que je suis exempt de payer sur la vente des bois aucuns droits aux hôpitaux et aux receveurs généraux, et que je n'ai aucun frais à